



Lettre ouverte au Préfet de Seine-Saint-Denis

Le mercredi 27 septembre 2017

Monsieur le Préfet,

Au 1er septembre 2017, l'académie de Créteil perd 2019 CUI (contrats uniques d'insertion), alors que seuls 623 postes d'AESH (nouveaux contrats) sont créés.

En Seine-Saint-Denis, les conséquences sont immédiates pour les écoles :

- 287 contrats d' «Aides à la Direction d'Ecole (AADE)» sont menacés de suppression pure et simple. Est-ce la nouvelle formule de la «simplification des tâches» des directrices et directeurs d'école ?
- Une gestion brutale des AVS, qui accompagnent les enfants en situation de handicap dans les classes, se met en place : réduction des possibilités et des temps d'accompagnement notamment par le biais des AVS « mutualisés », morcellement des services des personnels et des présences auprès des enfants. Un management brutal des collègues AVS-CUI, déjà sous-payés, va se généraliser et s'institutionnaliser. C'est clairement une « gestion par le budget » qui pourrait s'imposer, au détriment des besoins réels des enfants, au détriment des conditions de travail des collègues AVS, et au détriment de la stabilité et du fonctionnement des écoles et des établissements.

Dans le second degré, ce sont 122 personnels de vie scolaire et administratifs qui sont recrutés par l'Education nationale en Seine-Saint-Denis, pour pallier le manque de titulaires sur ces missions. Il faut y ajouter l'accompagnement des élèves situation de handicap et les assistant-documentalistes. Le non renouvellement de ces personnels est tout simplement inenvisageable, tant du point de vue de la mise au chômage des collègues concernés, que du point de vue du fonctionnement et du climat scolaire dans les collèges et les lycées.

Enfin, les établissements du second degré fonctionnent grâce à des personnels en CUI recrutés par le département ou la région, qui remplissent des fonctions d'ATTEE. En Seine-Saint-Denis, sur les 160 postes prévus pour le remplacement des agents travaillant dans les collèges, 130 sont des CUI-CAE.

Les organisations syndicales signataires vous alertent, Monsieur le Préfet, sur l'impossibilité de fonctionner dans les écoles, les collèges et les lycées du département si la totalité de ces personnels n'étaient pas reconduits. De même, nous vous alertons sur la dégradation inacceptable des conditions de scolarisation des enfants situation de handicap dans le département si les restrictions et la gestion annoncées devaient se confirmer.

Les organisations soussignées appellent tous les personnels de l'Education nationale et les parents d'élèves à un rassemblement le mardi 10 octobre à 10h devant la Préfecture de Seine-Saint-Denis :

Nous exigeons le maintien ou le retour des personnels concernés sur leurs emplois, ainsi qu'une formation qualifiante dans la perspective d'un emploi statutaire pour tou-tes. Nous exigeons un plan de titularisation de ces personnels, et la création des emplois statutaires pour répondre aux besoins des écoles et des établissements, dans le but d'en finir avec la précarité.

Les organisations soussignées vous demande, Monsieur le Préfet, de les recevoir ce 10 octobre au matin pour connaître les réponses qui seront apportées à cette situation.

Pour la FCPE 93 :

Rodrigo Arenas

Pour la FSU 93 :

Didier Broch, secrétaire général FSU 93

Rachel Schneider, SNUipp-FSU

Mathieu Logothetis, SNES-FSU

Hugo Pontais, SNEP-FSU

Yann Mahieux, SNASUB-FSU

Julien Fonte, SNUTER-FSU

Pour la FNEC FP FO 93 :

César Landron

Pour le SE-UNSA 93 :

Didier Delmond

Pour la CGT Educ'action 93 :

Maxime Besselièvre

SUD-Education 93

CNT Education 93